

Fusions d'entreprises : cow-boy dans la tourmente

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 789

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

réévaluation et autres provisions» permet de fourrer sans distinction les amortissements sur le stock, sur les équipements, sur les participations par exemple.

- La possibilité de constituer des réserves cachées ou latentes est maintenue. La publication n'est imposée que si le solde des opérations effectuées au cours de l'exercice (création et dissolution de réserves) est négatif trois exercices d'affilée. Les réserves n'apparaîtront donc que lorsqu'il s'agira de faire sentir aux travailleurs et aux actionnaires la gravité de la situation et la nécessité de modérer leurs revendications.

- Petit progrès (éventuel) en ce qui concerne la publication des comptes. Actuellement seules les entreprises qui émettent des actions et des obligations auprès du public y sont soumises. Dorénavant les entreprises qui réunissent deux des trois caractéristiques suivantes devraient aussi rendre publics leurs comptes: bilan supérieur à 50 millions, chiffre d'affaires supérieur à 100 millions,

effectif supérieur à 500 salariés. Ces critères ont été fixés si haut que seules quelques nouvelles sociétés seront touchées. Malgré cela, le Conseil national va sans doute renoncer à l'extension de l'obligation de publier. Le Conseil fédéral invite d'ailleurs lui-même les entreprises à se soustraire à l'obligation de publicité: si une entreprise se scinde en plusieurs SA, les caractéristiques de chacune d'elles ne peuvent pas être additionnées pour contraindre l'entreprise à publier ses comptes.

N.B. En règle générale les messages du Conseil fédéral à l'appui d'un projet de loi ou d'article constitutionnel sont des sources utiles de renseignement.

Celui qui accompagne le projet de révision du Code des obligations est un monument d'hermétisme. Termes techniques employés sans aucune définition, affirmations péremptoires sans l'ombre d'une justification. Comme pour décourager le non-spécialiste de s'intéresser à une matière confidentielle. Combien de parlementaires ont pris la peine de lire jusqu'au bout cet épais message?

ECHOS DES MÉDIAS

Avez-vous retenu deux des recettes de Peter Ueber sax, rédacteur en chef de *Blick*, données lors de l'émission télévisée «Tell Quel» du 20 septembre?

- Il n'y a pas de jours sans nouvelles, il y a des jours sans idées.

- En matière de rédaction: des paragraphes courts; des phrases courtes; une pensée par phrase; des faits, des chiffres, des citations; ne pas brasser du vent.

Est-ce le moyen de réaliser un bénéfice de 17 millions, en vendant un journal moins cher (90 centimes) et avec moins de publicité que les autres?

* * *

Le journal contestataire gratuit *Neue Winterthurer*

Zeitung vient de publier son 8^e numéro, diffusé à 40 000 exemplaires dans tous les ménages de la ville. Les dons de lecteurs et la publicité d'organisations ou d'entreprises de gauche en assurent le financement.

* * *

Relevé dans le *Journal des associations patronales* (38): 69% de ses lecteurs possèdent une maison individuelle, 7% sont propriétaires de leur logement et seuls 23% déclarent vivre en location.

* * *

La chaîne régionale française vient de diffuser la 1000^e édition du *Journal des Alpes* qui couvre l'actualité régionale des Savoyards, nos voisins.

* * *

Le centre de formation pour la presse et les médias électroniques, établi à Horw près du lac des

Cow-boy dans la tourmente

Le moment approche de tirer un bilan du néolibéralisme réaganien et il sera lourdement négatif. Déjà les critiques s'élèvent de partout: pas seulement des «victimes» de la première heure (minorités, assistés sociaux, etc.), mais aussi des économistes et des chefs d'entreprises qui dénoncent les effets pervers d'une fiscalité provocatrice, surtout le prix exorbitant d'une dette publique toujours plus lourde.

La non-politique structurelle menée par le partisan du laisser-tout-faire qu'est Reagan autorise des excès aussi nuisibles que socialement intolérables. Telle est notamment la thèse défendue par Ralph Nader, le célèbre avocat des consommateurs. Ce David qui avait dérangé la gigantesque GM dans les années soixante n'a jamais cessé le combat pour la protection des acheteurs et des usagers, pour la sauvegarde de l'environnement, pour la moralisa-

Quatre-Cantons, manque encore d'argent. Un groupe de financement, présidé par le grand patron de la SSR, Leo Schürmann, va s'efforcer de remédier à cette situation.

* * *

La *Berner Tagwacht*, quotidien de gauche bernois, manque de moyens. Elle a cherché à obtenir les adresses utiles des députés socialistes de langue allemande au Grand Conseil bernois. Une seule réponse: un député a envoyé sa propre adresse. (Lu dans l'édition du 17 septembre.)

Pas encourageant pour une rédaction!

* * *

Ostermundigen, dans la banlieue de Berne, recèle des carrières de molasse. Le journal local des organisations progressistes POCH s'appelle, en dialecte, *La molasse rouge*.

tion des affaires. A chaque fois, il a opéré en donnant un appui critique et stimulant à la grande agence fédérale concernée: FDA (produits alimentaires et médicamenteux), protection de l'environnement, commerce inter-Etats, etc. Selon Nader, une de ces grandes administrations — et pas la moindre — souffrirait présentement de paralysie: l'autorité anti-trust est devenue une chambre d'enregistrement des mariages d'entreprises les plus déraisonnables, des offres publiques d'achat les plus audacieuses et des mainmises les plus sauvages.

Conséquence: la vague des fusions roule sur les affaires américaines plus puissante que jamais; dix sur les onze plus grandes fusions de l'histoire américaine ont eu lieu depuis l'avènement de Reagan. Sachant que les conseillers qui s'entremettent pour organiser ces mariages gagnent à tout coup et que des réductions de personnel suivent inmanquablement les restructurations, on voit bien qui profite et qui souffre à chaque opération.

Et Nader d'ajouter: si l'économie générale perd chaque fois de sa substance, les entreprises concernées ne gagnent pas même une fois sur deux. Décidément le bilan du cow-boy Reagan à la Maison Blanche sera lourd, très lourd.

LUGANO LAVE PLUS BLANC

Les banquiers sont soucieux de l'image de la place financière suisse. Une fois de plus ils se plaignent de la rude concurrence à laquelle ils sont soumis par les centres financiers étrangers et demandent un allègement de la fiscalité.

A Lugano, le procès de la Pizza Connection a une nouvelle fois montré le rôle des banques suisses dans le blanchissage de l'argent sale, et ce malgré la Convention de diligence. Dans ce domaine les banquiers sont beaucoup moins sourcilieux de la netteté de l'image.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Soft-Goulag

A mon retour d'Italie, j'ai trouvé sur ma table le *Communiqué de presse* suivant:

«Mardi 27 août 1985, jour de la Conférence des directeurs de Justice et Police et des Affaires sociales, convoquée à Berne par la conseillère fédérale Elisabeth Kopp, pour décider du sort des requérants d'asile séjournant en Suisse depuis plusieurs années, une délégation du mouvement SOS-Racisme «Touche pas à mon pote» a déployé une banderole devant le bâtiment où se tenait la réunion. Il y était écrit: «Touchez pas à nos potes», et un tract expliquait l'action.

(Texte du tract: «Il y a trois siècles la Suisse accueillait les Huguenots. Aujourd'hui comme hier les réfugiés ont droit d'asile. *Touchez pas à nos potes.*»)

Août 1945: le monde découvre l'horreur des camps nazis. «La barque est pleine»: plus jamais ça! *Touchez pas à nos potes.*» SOS-Racisme.)

Ce petit piquet (heureusement pris en photo par un photographe de presse) a été promptement interrompu par la police qui a embarqué les trois membres de la délégation pour un prétendu contrôle d'identité, d'une durée anormalement longue à l'heure de l'informatique.

Les membres de la délégation protestent vivement contre cette atteinte à un droit démocratique élémentaire, celui d'exprimer publiquement son opinion.

(Et cela sans la moindre violence de langage — JL. C.)

Si un rassemblement de trois personnes doit être empêché de cette manière, on peut se demander ce qui sépare notre pays d'un Etat totalitaire.» Il est bien difficile de dire ce qu'il faut faire dans le

problème épineux des réfugiés, candidats à l'immigration, etc. En revanche, à mon sens, il est facile de dire ce qu'il ne faut pas faire: et très certainement, en pareille rencontre, la chose à ne pas faire, c'était de recourir à des mesures policières! Quant à la question posée par la dernière phrase du communiqué, n'est-ce pas l'écrivain Yves Velan qui proposait l'épithète de *Soft-Goulag* pour désigner les «pays de l'Ouest»? J. C.

COMPTES

Domaine public 1984

Pari tenu pour Domaine Public en 1984 encore! Pas facile de vivre sans publicité, des seules ressources de ses lecteurs, de sortir un hebdomadaire avec un peu plus de 150 000 francs de recettes. Même si nos charges sont en parfait équilibre avec nos produits, ne nous y trompons pas, le miracle n'a pas eu lieu. Simplement la somme des invisibles n'apparaît pas dans ces comptes. Comment chiffrer ces heures de réflexion, de discussion, d'écriture, que l'équipe rédactionnelle et ses collaborateurs extérieurs consentent à donner pour que le journal paraisse? Fragilité donc, que vous seuls pouvez atténuer.

Compte d'exploitation	1984	(1983)
<i>Charges</i>		
Impression et distribution	Fr. 86 798.70	(79 740)
Salaires et charges sociales	Fr. 55 226.80	(55 080)
Frais d'administration-loyer	Fr. 9 713.05	(9 909)
Total des charges	Fr. 151 738.55	(144 729)
<i>Produits</i>		
Ventes aux numéros	Fr. 979.30	(899)
Vente des brochures	Fr. 556.50	(—)
Abonnements	Fr. 150 202.75	(143 849)
Total des produits	Fr. 151 738.55	(144 748)